



LA TOUR D'ANGLES

Protocole sanitaire COVID-19



Article I - Avant le cours

A compter du 1er Octobre 2021, les élèves de plus de 12 ans et 2 mois devront présenter un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet **ou** un test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures **ou** un certificat de rétablissement de la COVID-19 (test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).

Les élèves ne pouvant présenter aucun des trois éléments cités ci-dessous ne pourront garder leur place à compter du retour des vacances de la Toussaint.

Les élèves seront accompagnés jusqu'à la porte située dans la cour du Théâtre par leurs parents.

Seuls les élèves seront autorisés à entrer dans le bâtiment.

Les accompagnateurs ne pourront pas assister aux cours.

Les élèves devront se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique dès leur arrivée.

Les élèves de 6 ans et plus devront porter un masque en tissu de catégorie 1 ou un masque chirurgical en papier de type 1, 2 ou 2R ou un masque FFP2. **Les masques « faits-maison » de catégorie 2 sont proscrits.**

Les élèves devront apporter leurs chaussons à chaque cours.

Les élèves déposeront leurs affaires personnelles devant un fauteuil en laissant un intervalle d'un siège.

Les élèves respecteront la distanciation physique en attendant le début du cours.

Article II - Pendant le cours

Les élèves respecteront la distanciation physique dans la mesure du possible.

Les élèves ne seront pas autorisés à monter sur scène avec des chaussures ou pieds nus.

L'intervenant fournira du gel hydroalcoolique avant et après chaque passage sur scène.

Article III - Après le cours

Les élèves reprendront leurs affaires personnelles en respectant la distanciation physique.

Les élèves sortiront par la même porte que lors de leur arrivée.

Article IV - Contamination

L'École de Théâtre se dégage de toute responsabilité en cas de contamination liée à la COVID-19.

Les parents d'un élève positif à la COVID-19 devront impérativement et immédiatement en informer l'intervenant ainsi qu'un membre de la Commission « École de Théâtre ».

En cas d'annulation d'un cours liée à la COVID-19, ce dernier sera rattrapé dans la mesure du possible.

Intervenants :

- Jean-Denis LACHAMBRE (*Enfants 1, Enfants 2, Ados 1 et Ados 2*) : 06.83.12.50.75
- Adolphine CHADEAU (*Enfants 3*) : 07.70.88.90.10

Commission « École de Théâtre » :

- Gilliane JOTTREAU : 06.26.42.25.27
- Anthony NICOLAIZEAU : 06.19.39.73.50
- Corinne NICOLAIZEAU : 06.77.91.51.19
- Sophie LUMINEAU : 06.83.08.21.73

Ce protocole sanitaire est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales, préfectorales ou municipales. Ce dernier sera actualisé et publié sur le site www.latourdangles.fr à la rubrique École de Théâtre.